

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 25.05.16**

Paris, 22 mai 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Liste des métiers en tension : l'U2P regrette l'absence de nombreux métiers de bouche

La parution de l'arrêté fixant la liste des métiers confrontés à des difficultés de recrutement et autorisant à employer des étrangers non européens était attendue depuis plusieurs mois. Elle devait résulter d'un processus de consultation des partenaires sociaux aux niveaux régional puis national.

Or, si des consultations ont pu être conduites dans quelques régions, elles n'ont été que partielles et, en tout état de cause, les listes parues aujourd'hui ne résultent malheureusement pas d'un dialogue social approfondi avec les partenaires sociaux.

L'U2P regrette que les requêtes de nombreuses professions de l'alimentation (boucheries, boulangeries, charcuteries, poissonneries, primeurs, restauration...) qui font pourtant face à d'importantes difficultés de recrutement, voire à de véritables pénuries de personnel relayées par leurs organisations professionnelles et par l'U2P, n'aient pas été retenues dans la liste finale.

Cette absence de prise en compte va porter un préjudice important aux entreprises concernées, en empêchant le développement voire même le maintien de leur activité. Il est essentiel que le gouvernement écoute enfin les entreprises, prenne en compte les priorités exprimées par les branches professionnelles, et révisé en ce sens les listes des métiers en tension.

L'U2P rappelle en outre que le retard pris dans la publication de ces listes a généré des situations humaines difficiles pour de nombreux salariés en fin de titre de séjour et a plongé leurs employeurs dans l'insécurité juridique. L'U2P demande donc qu'une procédure d'urgence soit mise en place pour ces salariés, afin que l'activité économique ne pâtisse pas de la lenteur de l'administration.